



DEMANDE DE PROPOSITIONS

Numéro de référence du MDN : DND-13/0001585

Services de buanderie et de nettoyage à sec

CE MARCHÉ NE RENFERME AUCUNE EXIGENCE RELATIVE À LA SÉCURITÉ.



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I

INTRODUCTION

PARTIE II

DIRECTIVES SUR LA PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

PARTIE III

EXIGENCES ET CONDITIONS RELATIVES À L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

ANNEXES

ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

ANNEXE B – CRITÈRES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

APPENDICES

APPENDICE 1 – LISTE D'ÉLÉMENTS – FORMULAIRE RELATIF AUX SERVICES DE NETTOYAGE À SEC

APPENDICE 2 – GRILLES FINANCIÈRES

APPENDICE 3 – PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX



PARTIE I – INTRODUCTION

1. Introduction

- 1.1 Le ministère de la Défense nationale (MDN) a besoin de services de buanderie et de nettoyage à sec. L'objectif des travaux consiste à fournir à Groupe d'aide à l'approvisionnement/Unité de soutien des Forces canadiennes Ottawa (USFC[O]) des services de buanderie et de nettoyage à sec, ce qui inclut des services de réparation. Cette exigence est détaillée à l'annexe A – Énoncé des travaux.
- 1.2 Le Ministère entend octroyer un marché d'une durée d'un an, lequel sera assorti de quatre (4) périodes d'option de prolongation d'un an chacune, à la discrétion de la Couronne.

2. Modalités du contrat subséquent

- 2.1 Le document 2035 (2013-06-27), intitulé Conditions générales – Services et employé par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, fera partie du contrat subséquent. Les modifications ci-après énoncées y seront apportées :
- 2.1.1 Le terme « Ministère » désignera le MDN.
- 2.1.2 La clause 2035 41 du Code de conduite et attestations – Contrat est par la présente supprimée et remplacée par la clause ci-après :

Code de conduite pour l'approvisionnement

L'entrepreneur atteste qu'il a lu le *Code de conduite pour l'approvisionnement* et qu'il accepte de s'y conformer.

- 2.2 Le document est disponible dans le Guide des conditions uniformisées d'achat, à l'adresse suivante : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-conditions-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2035/9>

PARTIE II – DIRECTIVES SUR LA PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

3. Nombre de propositions à soumettre

- 3.1 Les soumissionnaires doivent soumettre une (1) copie électronique de leur proposition technique et une (1) copie électronique de leur proposition financière. La proposition technique et la proposition financière doivent être présentées séparément, et aucune donnée financière ne doit figurer dans la proposition technique.

4. Coordonnées de la personne-ressource du soumissionnaire

- 4.1 Les coordonnées de la personne-ressource du soumissionnaire (y compris son nom, son adresse, son numéro de téléphone et son courriel) doivent être clairement indiquées dans la proposition afin de faciliter la communication pendant le processus d'évaluation.

5. Directives sur la présentation des propositions

- 5.1 Les soumissionnaires **DOIVENT** transmettre leur proposition technique et leur proposition financière par courriel ou par télécopieur. Les propositions remises en personne ou transmises par service de messagerie, y compris Purolator, seront jugées NON CONFORMES et seront rejetées. Les propositions **DOIVENT** être transmises avant l'heure et la date de clôture de l'invitation à soumissionner, soit à **14 h, heure avancée de l'Est, le 11 sep 2013**. Les propositions reçues après l'heure et la date de clôture de l'invitation à soumissionner seront jugées non recevables et par conséquent NON CONFORMES, et seront donc rejetées.
- 5.2 Les soumissionnaires **DOIVENT** faire parvenir leurs propositions technique et financière par courriel ou par télécopieur à l'autorité contractante, à l'adresse suivante :
- Courriel : sarah.berrea@forces.gc.ca
- Ou par télécopieur à l'attention de la :
- Direction des contrats de service 4-3-2 du MDN
Quartier général de la Défense nationale, Ottawa (Canada)
À l'attention de : *Sarah Berrea*
Télécopieur : 1-819-997-3211
- 5.3 Les soumissionnaires doivent veiller à ce que le numéro de l'appel d'offres (**DND-13/0001585**) et la date de clôture **11 sep 2013** soient clairement indiqués sur les courriels ou les télécopieurs.
- 5.4 Le système de messagerie électronique et/ou les pare-feux du MDN peuvent refuser les courriels individuels excédant cinq (5) mégaoctets ou comprenant d'autres éléments tels que des macros et/ou des hyperliens intégrés, sans avertissement au soumissionnaire ou au représentant de l'autorité contractante. Les propositions plus volumineuses peuvent être envoyées en plusieurs courriels. Le représentant de l'autorité contractante accusera réception des documents. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que le représentant de l'autorité contractante a reçu la soumission en entier. Le soumissionnaire ne doit pas supposer que tous ses documents ont été reçus, sauf si le représentant de l'autorité contractante accuse réception de chaque document. Afin de minimiser les risques de problèmes techniques, les soumissionnaires sont priés de prévoir suffisamment de temps avant la date et l'heure de fermeture pour l'accusé de réception de ses documents. Les propositions techniques et financières reçues après la date et l'heure de fermeture seront rejetées.
- 5.5 Les propositions peuvent être présentées en anglais ou en français.
- 5.6 Les propositions ne seront pas retournées.
- 5.7 Aucun paiement ne sera versé pour les coûts engagés pour la préparation et la présentation d'une proposition en réponse à la présente demande de propositions (DP).



6. Communications relatives à l'appel d'offres

- 6.1 Afin d'assurer l'intégrité du processus d'appel à la concurrence, toutes les demandes de renseignements et les autres communications ayant trait à la présente demande de soumissions doivent être adressées **uniquement** à l'agente de négociation des marchés de la Direction – Contrats de services (DC Svc) par télécopieur au 819-997-3211, ou par courriel à l'adresse suivante : sarah.berrea@forces.gc.ca.
- 6.2 Les demandes de renseignements et autres communications ne doivent être adressées à aucun autre représentant du gouvernement ni à aucune autre personne ayant accès aux renseignements ou aux immeubles gouvernementaux. Les demandes de renseignements doivent respecter les consignes de transmission décrites au sous-paragraphe 6.1. Le non-respect de cette condition pendant la période de soumission pourrait suffire à lui seul à entraîner le rejet de la proposition.
- 6.3 Les demandes de renseignements doivent être transmises par écrit à l'agente de négociation des marchés de la DS Svc **au plus tard dix (10) jours civils** avant la date (et l'heure) de clôture de l'invitation à soumissionner afin de prévoir un délai suffisant pour y donner suite. Les demandes de renseignements reçues après ce délai pourraient demeurer sans réponse.
- 6.4 Il incombe au soumissionnaire d'obtenir les précisions nécessaires sur les termes, les conditions ou les exigences techniques figurant dans la DP. Pendant la période d'affichage de la DP, on encourage les soumissionnaires potentiels à présenter des demandes de renseignements ou à poser des questions sur le contenu de la DP. Il s'agit de la seule occasion qu'ils auront avant la clôture des soumissions d'exprimer leurs préoccupations ou de demander des précisions sur le contenu de la DP.
- 6.5 Afin d'assurer l'uniformité et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, les demandes de renseignements pertinentes et les réponses à celles-ci figureront simultanément dans le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) pour tous les soumissionnaires ayant demandé, par l'intermédiaire de SEAOG, le document de DP. Le nom de l'auteur de la demande de renseignements ne sera pas mentionné.

7. Validité des propositions

- 7.1 Toutes les propositions soumises demeureront ouvertes à l'acceptation pendant une période d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours après la clôture de la DP. Les soumissionnaires ne seront pas autorisés à apporter des modifications à leur proposition après la clôture des soumissions.
- 7.2 Dès la fin du processus, les soumissionnaires recevront un avis écrit concernant les résultats de l'évaluation. Les résultats seront disponibles au plus tôt quarante-cinq (45) jours après la clôture des soumissions. On ne répond habituellement pas aux demandes de renseignements sur l'état de l'évaluation avant que toutes les propositions aient été évaluées.

8. Droits

- 8.1 Le MDN se réserve le droit :
- de rejeter toute proposition reçue en réponse à la présente DP;
 - d'annuler la présente DP en tout temps;



- c. de lancer de nouveau la DP;
- d. de demander des précisions sur tout renseignement fourni par le soumissionnaire dans le cadre de la présente DP ou d'en vérifier l'exactitude;
- e. de négocier avec le seul soumissionnaire qui a soumis une proposition recevable pour s'assurer que la Couronne profitera du meilleur rapport qualité-prix.

9. Justification et examen du prix

- 9.1 Si une seule proposition recevable est présentée, le soumissionnaire visé devra fournir, à la demande du MDN, des documents qui justifieront de façon satisfaisante le prix proposé.
- 9.2 Les soumissionnaires sont avisés qu'un examen de la tarification proposée peut être requis. Le MDN peut demander des données justificatives détaillées afin de valider les tarifs et les autres frais proposés.

PARTIE III – EXIGENCES ET CONDITIONS RELATIVES À L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

10. Lois applicables

- 10.1 Tout contrat subséquent doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario (Canada), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

11. Modalités de paiement

- 11.1 Base de paiement : La base de paiement pour le contrat subséquent sera la Limitation des dépenses, établie d'après la proposition financière du soumissionnaire.
- 11.2 Méthode de paiement : Sa Majesté paiera l'entrepreneur dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle les produits ont été livrés et acceptés ou la date à laquelle une facture est reçue, le délai le plus long étant retenu.

12. Exigences relatives à l'attribution du marché

- 12.1 Une (1) copie des documents suivants doit être fournie avant l'attribution de tout contrat subséquent :
 - Attestation du Programme de contrats fédéraux : Conformément au Programme de contrats fédéraux (PCF), les soumissionnaires doivent confirmer leur situation relativement au PCF pour l'équité en matière d'emploi, tel qu'il est indiqué à l'appendice 3 de la présente DP. Toute proposition soumise par un entrepreneur non admissible sera rejetée.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Il est fortement recommandé aux soumissionnaires de remplir et de signer l'attestation du PCF (appendice 3) et de la joindre à leur proposition technique au moment de la clôture des soumissions.



**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
GROUPE D'AIDE À L'APPROVISIONNEMENT DE L'USFC(O)
SERVICES DE BUANDERIE ET DE NETTOYAGE À SEC POUR LES MAGASINS
D'HABILLEMENT**

1 PORTÉE

- 1.1** Les magasins d'habillement du Groupe d'aide à l'approvisionnement de l'Unité de soutien des Forces canadiennes Ottawa du ministère de la Défense nationale (MDN) doivent retenir les services continus de buanderie et de nettoyage à sec d'un entrepreneur pour divers articles, ce qui inclut la prestation de services de réparation lorsque ceux-ci sont nécessaires et demandés. Ces services comprendront le ramassage et la livraison des articles à l'édifice de l'Imprimerie nationale, situé au 45, boulevard Sacré-Cœur, à Gatineau (Québec). Une liste des articles à nettoyer figure à l'appendice 2 de la présente demande de propositions (DP).

2 TÂCHES

L'entrepreneur doit accomplir les tâches ci-après énoncées pendant toute la durée du marché :

2.1 Nettoyage

- 2.1.1** L'entrepreneur doit nettoyer les vêtements de couleur selon le procédé commercial habituel ou un procédé breveté de façon à éliminer la saleté, les salissures, la poussière, la graisse et les autres types d'éléments salissants industriels communs dans un atelier ou un environnement extérieur.
- 2.1.2** L'entrepreneur doit plier les vêtements de manière ordonnée, sans pressage, et les retourner dans la boîte dans laquelle ils se trouvaient au moment du ramassage.
- 2.1.3** Tous les articles semblables (une fois lavés) doivent être conservés ensemble afin d'en faciliter l'identification (p. ex., chandails avec chandails et pantalons avec pantalons).
- 2.1.4** La séquence d'opérations suivante doit être réalisée quant au nettoyage des vêtements de coton tachés de graisse et non teints (pour tous les blancs), tel qu'il est indiqué à l'annexe B – Grille financière, article 57 (uniquement) :

OPÉRATION	FOURNITURES	POUCES D'EAU	TEMPÉRATURE (°F)	DURÉE (MIN)
Nettoyage rapide	S.O.	12	100	2
Nettoyage rapide	S.O.	12	120	2
Pause	Émulsifiant liquide et alcalin	8	215	12
Nettoyage rapide	S.O.	12	180	3
Lessive savonneuse	Savon et alcalin pour obtenir une mousse	7	190	10



	abondante			
Lessive savonneuse	Savon et alcalin pour obtenir une mousse abondante	7	190	8
Lessive savonneuse	Eau de javel et savon pour obtenir une mousse abondante	7	160	8
Rinçage	S.O.	12	180	3
Extraction	S.O.	S.O.	S.O.	2
Rinçage	Eau	S.O.	160	2
Rinçage	Eau	S.O.	140	2
Rinçage	Eau	S.O.	140	2
Rinçage	Eau	S.O.	120	2
Rinçage	Eau	S.O.	100	2
Acidification	Eau acide	S.O.	100	5

2.2 Ramassage et livraison standards

- 2.2.1 L'entrepreneur doit ramasser les vêtements sales tous les jeudis à la plate-forme de chargement de l'édifice situé au 45, boulevard Sacré-Cœur, à Gatineau (Québec), entre 8 h et 15 h.
- 2.2.2 L'entrepreneur doit livrer les vêtements nettoyés qu'il a ramassés la semaine précédente à l'édifice situé au 45, boulevard Sacré-Cœur, à Gatineau (Québec) la semaine suivante (les mardis), entre 8 h et 15 h.
- 2.2.3 En raison de la quantité et de la taille estimées des articles nécessitant un nettoyage à sec hebdomadaire, le ramassage et la livraison doivent être effectués à bord d'un véhicule ayant une capacité de chargement minimale de 145 pieds cubes (p. ex., une minifourgonnette dont les sièges ont été retirés).
- 2.2.4 L'entrepreneur doit charger et décharger tous les vêtements sales et nettoyés sans assistance.

2.3 Réparations

- 2.3.1 L'entrepreneur doit réparer les articles sur lesquels le MDN a apposé une étiquette à cet effet. Ces réparations peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, le raccommodage ou le rapiéçage des déchirures et le remplacement des boutons manquants. Les boutons et les matériaux de raccommodage seront fournis par le MDN avec les articles concernés au moment du ramassage.
- 2.3.2 L'entrepreneur doit marquer les vêtements qui exigent des réparations majeures ou qui ne peuvent être réparés et les retourner au point d'origine. Ces vêtements doivent être conservés à l'écart (p. ex., dans une boîte distincte) des vêtements « utilisables » en vue d'en faciliter l'identification.



2.4 Documentation et établissement de rapports

- 2.4.1 L'entrepreneur doit vérifier et confirmer le nombre vêtements sales indiqué par le MDN. L'agent devra vérifier ce nombre au moment du ramassage à l'aide du formulaire joint à l'appendice 1, lequel doit être signé par l'entrepreneur et le MDN.
- 2.4.2 Au moment de la livraison, l'entrepreneur doit apporter sa copie du formulaire (appendice 1), ainsi que les vêtements et les draps lavés, aux fins d'approbation par le MDN, une fois que les articles ont été vérifiés et approuvés par le MDN.
- 2.4.3 L'entrepreneur doit préparer un rapport mensuel, lequel sera joint à chaque facture mensuelle, détaillant tous les coûts engagés pendant ce mois, en format papier ou électronique. S'il est transmis par courriel, le rapport doit être préparé dans un format compatible avec les logiciels de la suite Microsoft Office.
- 2.4.4 Le rapport mensuel dont il est question au point 2.4.3 doit être divisé selon les ramassages hebdomadaires et comprendre, à tout le moins :
- 2.4.4.1 le nombre des articles sales indiqués à l'appendice 2;
 - 2.4.4.2 la description et le nombre des réparations qui ont été effectuées;
 - 2.4.4.3 la description et le nombre des articles non réparables.
- 2.4.5 L'entrepreneur doit préparer un rapport mensuel, lequel sera joint à chaque facture mensuelle et indiquera de façon détaillée tous les coûts engagés pour des services urgents pendant ce mois, en format papier ou électronique, tel qu'il est indiqué au paragraphe 2.6. S'il est transmis par courriel, le rapport doit être préparé dans un format compatible avec les logiciels de la suite Microsoft Office.
- 2.4.6 Le rapport mensuel dont il est question au point 2.4.5 doit être divisé selon la date des ramassages et comprendre, à tout le moins :
- 2.4.6.1 le nombre des articles sales indiqués à l'appendice 2;
 - 2.4.6.2 la description et le nombre des réparations qui ont été effectuées;
 - 2.4.6.3 la description et le nombre des articles non réparables.

2.5 Exigences particulières

- 2.5.1 En raison de leur nature, les articles à nettoyer ne doivent en aucun temps être pressés.

2.6 Services urgents

- 2.6.1 De temps à autre, il se peut que l'entrepreneur doive fournir des services en dehors de l'horaire régulier (jeudi pour le ramassage et mardi pour la livraison) indiqué aux points 2.2.1 et 2.2.2. S'il reçoit une demande de service urgent (p. ex., par téléphone ou par courriel), l'entrepreneur doit :
- 2.6.1.1 ramasser les articles sales dans les 24 heures suivant la demande de service urgent;



- 2.6.1.2 laver tous les articles selon les mêmes normes relatives au ramassage standard précisées dans le présent document;
- 2.6.1.3 préparer les articles en vue de leur livraison selon les mêmes normes relatives au ramassage standard précisées dans le présent document;
- 2.6.1.4 livrer les articles lavés dans les 48 heures suivant leur ramassage.

2.7 Contrôle de la qualité

- 2.7.1 Au moment de l'inspection, si les services rendus par l'entrepreneur sont jugés inacceptables, ce dernier doit, dans les cinq (5) jours ouvrables, remédier à la situation à ses propres frais (ce qui inclut les frais liés à un ramassage et à une livraison supplémentaires).

3 PRODUITS LIVRABLES

Pendant toute la durée du présent marché, l'entrepreneur doit fournir :

- 3.1** tous les services indiqués aux tâches 2.1 à 2.6;
- 3.2** une copie signée de l'appendice A de l'annexe A au moment de la livraison des vêtements ou des draps;
- 3.3** des rapports mensuels joints à chaque facture mensuelle, tel qu'il est indiqué aux tâches 2.4.3 et 2.4.5.



ANNEXE B – CRITÈRES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

B1 Acceptation des conditions de la demande de propositions

- 1.1 En présentant une proposition en réponse à la présente DP, le soumissionnaire reconnaît qu'il a lu, compris et accepté toutes les conditions qui s'y rattachent, y compris l'énoncé des travaux, les critères d'évaluation, la méthode de sélection ainsi que les appendices.

B2 Évaluation des propositions

- 2.1 Les propositions présentées relativement au présent besoin doivent démontrer clairement que le soumissionnaire satisfait à tous les critères obligatoires. Un manquement à cet égard entraînera le rejet de sa proposition, laquelle sera déclarée NON CONFORME.
- 2.2 Les soumissionnaires doivent savoir que la simple énumération d'une expérience, non accompagnée de renseignements à l'appui qui décrivent l'endroit et la manière dont cette expérience a été acquise, ne sera pas considérée comme une « preuve » de cette expérience aux fins de l'évaluation. Les renseignements à l'appui peuvent comprendre des curriculum vitæ et tout autre document visant à démontrer l'expérience et les connaissances acquises. Il ne suffit pas de reprendre les affirmations reproduites dans l'énoncé des travaux.
- 2.3 Pour que le MDN puisse évaluer le nombre d'années d'expérience acquises, les propositions doivent à tout le moins préciser le **mois et l'année** où l'expérience a débuté ainsi que le **mois et l'année** où elle a pris fin. Un manquement à cet égard nuira au soumissionnaire. De plus, si le soumissionnaire omet ces renseignements en réponse à un critère obligatoire pour lequel le nombre d'années d'expérience est exigé aux fins du calcul des années d'expérience acquises, sa proposition sera jugée NON CONFORME.
- 2.4 Les soumissionnaires doivent savoir que les mois d'expérience indiqués pour deux projets qui se chevauchent ne seront comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, le projet 1 s'est échelonné de juillet 2006 à décembre 2006 et le projet 2 s'est déroulé d'octobre 2006 à janvier 2007. Le nombre total de mois d'expérience pour les deux projets cités en référence sera de sept (7) mois.
- 2.5 La proposition sera évaluée uniquement d'après son contenu et les documents qui l'accompagneront, sauf indication contraire dans la présente demande de soumissions. Les renseignements ou le personnel optionnels ou complémentaires aux travaux ne seront PAS évalués.
- 2.6 On recommande aux soumissionnaires de joindre à leur proposition un tableau dans lequel chaque élément de l'énoncé des travaux et des critères d'évaluation renverra à l'énoncé de la proposition et aux données à l'appui et aux renseignements du curriculum vitæ qui montrent que le soumissionnaire respecte les exigences. Toute fausse déclaration découverte au cours de l'évaluation entraînera le rejet de la proposition.
- 2.7 Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le tableau de conformité, en soi, NE CONSTITUE PAS une preuve. Comme le précisent les paragraphes précédents, le MDN se fondera plutôt sur les curriculum vitæ et les documents à l'appui.
- 2.8 Une équipe d'évaluation formée des agents gouvernementaux de l'autorité technique du MDN évaluera les propositions techniques au nom du Canada. De plus, le Canada se réserve le droit



d'inclure, à titre de membres de l'évaluation, des employés non gouvernementaux dont la participation n'engendre pas de conflit d'intérêts. Le comité d'évaluation sera présidé par un agent de négociation des marchés de la Direction – Contrats de services du MDN.

B3 Critères obligatoires

- 3.1 Les propositions doivent clairement démontrer que les critères obligatoires suivants ont été remplis. Les propositions qui ne démontrent pas clairement que tous les critères obligatoires sont remplis seront considérées comme irrecevables et exclues de l'évaluation.

Les soumissionnaires sont invités à fournir autant de renseignements qu'il le faut pour démontrer sans équivoque qu'ils répondent aux exigences obligatoires et pour s'assurer que les critères évalués le sont correctement.

- 3.2 La demande de propositions comprend les exigences obligatoires suivantes :

Article	Critères	Conforme	Référence
O1	Le soumissionnaire doit détenir un permis de nettoyage à sec valide. Une copie de ce permis doit être jointe à la proposition du soumissionnaire.		
O2	Le soumissionnaire doit être membre d'une association professionnelle de nettoyeurs à sec telle que l'Ontario Fabricare Association (OFA). Une copie du certificat de l'association professionnelle doit être jointe à la proposition du soumissionnaire.		
O3	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il est en mesure de fournir des services à une grande organisation professionnelle en ayant fourni des services de nettoyage à sec et de buanderie à de grandes organisations professionnelles telles que des hôtels, des restaurants ou des hôpitaux pendant 5 années consécutives au cours des 10 dernières années. Cette expérience doit être démontrée par la présentation de preuves, notamment des documents contractuels ou des lettres de recommandation de grandes organisations professionnelles.		
O4	Le soumissionnaire doit indiquer le pourcentage de majoration qui sera utilisé pour la facturation de services urgents (comme il est indiqué dans l'énoncé des travaux).		

B4 Proposition financière

- 4.1 Les propositions financières doivent être présentées dans un document **distinct** de la proposition technique.



- 4.2 Aux fins d'évaluation et dans le but d'assurer l'uniformité des évaluations, les propositions en devises étrangères seront converties en dollars canadiens (taxe sur les produits et services et taxe de vente harmonisée non incluses).
- 4.3 Les soumissionnaires doivent proposer des prix forfaitaires définitifs tout compris pour les articles énumérés dans la grille financière (appendice 2). Ces prix doivent comprendre les réparations (annexe A, section 2.3) et convenir tant pour le ramassage et la livraison courants que pour les services urgents, comme il est indiqué à l'annexe A, l'énoncé des travaux. Il est fortement recommandé que les soumissionnaires utilisent les tableaux de l'appendice 2 (ou des tableaux semblables) dans leur proposition financière. Il incombe au soumissionnaire d'inclure dans les prix forfaitaires définitifs tout compris (prix unitaires) tout autre coût non explicitement mentionné dans la grille financière (appendice 2).
- 4.4 Les données comprises dans la grille financière (appendice 2) sont fournies en vue de déterminer le prix évalué de la soumission et le coût du marché en découlant. Elles ne peuvent être considérées comme une garantie de marché.

B5 Méthode de sélection

- 5.1 Les propositions doivent respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarées recevables. La soumission recevable comportant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un marché.

- 5.2 Le coût de la proposition est calculé comme suit :

$$\text{COÛT} = \text{COÛT TOTAL} [(\text{articles A} * 70 \%) + (\text{articles B} * 30 \%)]$$

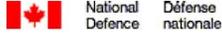
Remarque : Les « articles A » sont ceux qui figurent dans des cellules grisées à l'appendice 2.

- 5.3 Bris d'égalité :

Une seule soumission admissible sera recommandée pour l'attribution du marché. Si deux ou plusieurs soumissions présentent le prix évalué le plus bas, la soumission ayant le pourcentage de majoration le plus bas concernant les services urgents (critère obligatoire O4) sera recommandée pour l'attribution du marché.



APPENDICE 1



DRY CLEANER SERVICES

Sequential Numbering

CFSU (O) Clothing store
Basement Room B-0052
45 Sacré Coeur Blvd
Gatineau, QC K1A 0K2

Date: _____

Return date: _____

Contact: _____

Contract: # DND-13/0001585

Table with 6 columns: Item, Description, Out, In, Balance, Remarks. Rows 1-21.

Picked up by Company

Print name Signature Print name Signature
Clothing store Representative Cleaner Representative

Returned by Company

Print name Signature Print name Signature
Clothing store Representative Cleaner Representative

Copy 1 Sag Copy 2 Clothing store Copy 3 Offeror



APPENDICE 2

GRILLE FINANCIÈRE : Période du marché (du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa)

NUMÉRO D'ARTICLE	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	PRIX FORFAITAIRE DÉFINITIF TOUT COMPRIS PAR ARTICLE (incluant les réparations) RAMASSAGE ET LIVRAISON COURANTS	PRIX FORFAITAIRE DÉFINITIF TOUT COMPRIS PAR ARTICLE (incluant les réparations) SERVICES URGENTS	CLASSE DE SERVICE (L = Lavage) (NS = Nettoyage à sec)
1	SAC A FOURBI	\$	\$	L
2	SAC, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE	\$	\$	L
3	PASSE-MONTAGNE	\$	\$	L
4	CALOTTE, LAINE	\$	\$	L
5	PORTE-MASQUE	\$	\$	L
6	SUPPORT, GILET DE PROTECTION BALISTIQUE POUR ARMES LÉGÈRES	\$	\$	L
7	SAC DE COUCHAGE AVEC HOUSSE, SAC BIVOUAC	\$	\$	L
8	MANTEAU, COMBAT, DESSIN DE CAMOUFLAGE CANADIEN	\$	\$	L
9	MANTEAU, COMBAT, DESSIN DE CAMOUFLAGE CANADIEN (RÉGIONS BOISÉES TEMPÉRÉES) GLACE	\$	\$	L
10	HOUSSE, SAC DE SURVIE, CAMOUFLAGE	\$	\$	L
11	COMBINAISON POUR GRANDS FROIDS	\$	\$	L
12	COMBINAISON DE VOL	\$	\$	L
13	SOUS-GANTS, TEMPS FROID	\$	\$	L
14	SOUS-GANTS, PROTECTION POUR HAUTE TEMPÉRATURE	\$	\$	L
15	COUVRE-GANTS, TEMPS FROID	\$	\$	L
16	GANTS POUR VÉHICULE DE COMBAT, RÉGIONS ARIDES	\$	\$	L
17	GANTS POUR VÉHICULE DE COMBAT, RÉGIONS ARIDES, NON INFLAMMABLES	\$	\$	L
18	GANTS LÉGERS	\$	\$	L



	THERMIQUES/POUR MORTIER			
19	GANTS, ANTI-STATIQUE	\$	\$	L
20	GANTS, TEMPS FROID	\$	\$	L
21	GANTS DE COMBAT, CLIMAT TEMPÉRÉ	\$	\$	L
22	GANTS DE VOL	\$	\$	L
23	CHAPEAU DE PROTECTION CONTRE LE SOLEIL, CLIMAT TEMPÉRÉ, COMBAT	\$	\$	L
24	CAPUCHON, GRANDS FROIDS	\$	\$	L
25	VESTE DE VOL	\$	\$	L
26	VESTE, TEMPS PLUVIEUX (BLEUE/NOIRE)	\$	\$	L
27	DOUBLURE, PARKA, GRANDS FROIDS	\$	\$	L
28	DOUBLURE, MANTEAU POUR HOMME	\$	\$	L
29	DOUBLURE, PONCHO POUR TEMPS PLUVIEUX	\$	\$	L
30	MITAINES, DOUBLURES, TEMPS FROID	\$	\$	L
31	MITAINES, DOUBLURES, GRANDS FROIDS	\$	\$	L
32	MITAINES, DOUBLURES, POUR HOMME	\$	\$	L
33	COMBINAISON, TEMPS FROID	\$	\$	L
34	PARKA, COMBAT, DESSIN DE CAMOUFLAGE CANADIEN (RÉGIONS BOISÉES TEMPÉRÉES) GLACE	\$	\$	L
35	PARKA, GRANDS FROIDS (2 ARTICLES)	\$	\$	L
36	PARKA POUR HOMME	\$	\$	L
37	PARKA, CAMOUFLAGE BLANC	\$	\$	L
38	PARKA, TEMPS PLUVIEUX (BLEU/NOIR)	\$	\$	L
39	SAC À DOS	\$	\$	L
40	ÉCHARPE, CACHE-COL	\$	\$	L
41	ABRI, DEMI-TENTE (TAPIS DE SOL)	\$	\$	L
42	SAC DE COUCHAGE INTERNE	\$	\$	NS
43	SAC DE COUCHAGE EXTERNE	\$	\$	NS
44	DOUBLURE DE SAC DE COUCHAGE	\$	\$	L
45	SUPPORT DE SAC DE COUCHAGE	\$	\$	L
46	CAPUCHON DE SAC DE COUCHAGE	\$	\$	NS
47	SAC DE COUCHAGE POUR PETITES MISSIONS AVEC HOUSSE	\$	\$	NS
48	BAS, TEMPS FROID	\$	\$	L



49	COUVERTURE THERMIQUE LÉGÈRE	\$	\$	L
50	PANTALON, MOTIF DE CAMOUFLAGE	\$	\$	L
51	PANTALON, COMBAT	\$	\$	L
52	PANTALON, GRANDS FROIDS	\$	\$	L
53	PANTALON IMPERMÉABLE	\$	\$	L
54	UDE, TUNIKES (ENSEMBLES UDE DESTINÉS AUX ESSAYAGES)	\$	\$	NS
55	UDE, PANTALON (ENSEMBLES UDE DESTINÉS AUX ESSAYAGES)	\$	\$	NS
56	UDE, CHEMISE (ENSEMBLES UDE DESTINÉS AUX ESSAYAGES)	\$	\$	L
57	UDE, CHEMISE BLANCHE (ENSEMBLES UDE DESTINÉS AUX ESSAYAGES) – Il s’agit du seul article blanc.	\$	\$	L



GRILLE FINANCIÈRE : Période d'option 1 (du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa)

NUMÉRO D'ARTICLE	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	PRIX FORFAITAIRE DÉFINITIF TOUT COMPRIS PAR ARTICLE (incluant les réparations) RAMASSAGE ET LIVRAISON COURANTS	PRIX FORFAITAIRE DÉFINITIF TOUT COMPRIS PAR ARTICLE (incluant les réparations) SERVICES URGENTS	CLASSE DE SERVICE (L = Lavage) (NS = Nettoyage à sec)
1	SAC A FOURBI	\$	\$	L
2	SAC, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE	\$	\$	L
3	PASSE-MONTAGNE	\$	\$	L
4	CALOTTE, LAINE	\$	\$	L
5	PORTE-MASQUE	\$	\$	L
6	SUPPORT, GILET DE PROTECTION BALISTIQUE POUR ARMES LÉGÈRES	\$	\$	L
7	SAC DE COUCHAGE AVEC HOUSSE, SAC BIVOUAC	\$	\$	L
8	MANTEAU, COMBAT, DESSIN DE CAMOUFLAGE CANADIEN	\$	\$	L
9	MANTEAU, COMBAT, DESSIN DE CAMOUFLAGE CANADIEN (RÉGIONS BOISÉES TEMPÉRÉES) GLACE	\$	\$	L
10	HOUSSE, SAC DE SURVIE, CAMOUFLAGE	\$	\$	L
11	COMBINAISON POUR GRANDS FROIDS	\$	\$	L
12	COMBINAISON DE VOL	\$	\$	L
13	SOUS-GANTS, TEMPS FROID	\$	\$	L
14	SOUS-GANTS, PROTECTION POUR HAUTE TEMPÉRATURE	\$	\$	L
15	COUVRE-GANTS, TEMPS FROID	\$	\$	L
16	GANTS POUR VÉHICULE DE COMBAT, RÉGIONS ARIDES	\$	\$	L
17	GANTS POUR VÉHICULE DE COMBAT, RÉGIONS ARIDES, NON INFLAMMABLES	\$	\$	L
18	GANTS LÉGERS THERMIQUES/POUR MORTIER	\$	\$	L



19	GANTS, ANTI-STATIQUE	\$	\$	L
20	GANTS, TEMPS FROID	\$	\$	L
21	GANTS DE COMBAT, CLIMAT TEMPÉRÉ	\$	\$	L
22	GANTS DE VOL	\$	\$	L
23	CHAPEAU DE PROTECTION CONTRE LE SOLEIL, CLIMAT TEMPÉRÉ, COMBAT	\$	\$	L
24	CAPUCHON, GRANDS FROIDS	\$	\$	L
25	VESTE DE VOL	\$	\$	L
26	VESTE, TEMPS PLUVIEUX (BLEUE/NOIRE)	\$	\$	L
27	DOUBLURE, PARKA, GRANDS FROIDS	\$	\$	L
28	DOUBLURE, MANTEAU POUR HOMME	\$	\$	L
29	DOUBLURE, PONCHO POUR TEMPS PLUVIEUX	\$	\$	L
30	MITAINES, DOUBLURES, TEMPS FROID	\$	\$	L
31	MITAINES, DOUBLURES, GRANDS FROIDS	\$	\$	L
32	MITAINES, DOUBLURES, POUR HOMME	\$	\$	L
33	COMBINAISON, TEMPS FROID	\$	\$	L
34	PARKA, COMBAT, DESSIN DE CAMOUFLAGE CANADIEN (RÉGIONS BOISÉES TEMPÉRÉES) GLACE	\$	\$	L
35	PARKA, GRANDS FROIDS (2 ARTICLES)	\$	\$	L
36	PARKA POUR HOMME	\$	\$	L
37	PARKA, CAMOUFLAGE BLANC	\$	\$	L
38	PARKA, TEMPS PLUVIEUX (BLEU/NOIR)	\$	\$	L
39	SAC À DOS	\$	\$	L
40	ÉCHARPE, CACHE-COL	\$	\$	L
41	ABRI, DEMI-TENTE (TAPIS DE SOL)	\$	\$	L
42	SAC DE COUCHAGE INTERNE	\$	\$	NS
43	SAC DE COUCHAGE EXTERNE	\$	\$	NS
44	DOUBLURE DE SAC DE COUCHAGE	\$	\$	L
45	SUPPORT DE SAC DE COUCHAGE	\$	\$	L
46	CAPUCHON DE SAC DE COUCHAGE	\$	\$	NS
47	SAC DE COUCHAGE POUR PETITES MISSIONS AVEC HOUSSE	\$	\$	NS
48	BAS, TEMPS FROID	\$	\$	L
49	COUVERTURE THERMIQUE	\$	\$	L



	LÉGÈRE			
50	PANTALON, MOTIF DE CAMOUFLAGE	\$	\$	L
51	PANTALON, COMBAT	\$	\$	L
52	PANTALON, GRANDS FROIDS	\$	\$	L
53	PANTALON IMPERMÉABLE	\$	\$	L
54	UDE, TUNIKES (ENSEMBLES UDE DESTINÉS AUX ESSAYAGES)	\$	\$	NS
55	UDE, PANTALON (ENSEMBLES UDE DESTINÉS AUX ESSAYAGES)	\$	\$	NS
56	UDE, CHEMISE (ENSEMBLES UDE DESTINÉS AUX ESSAYAGES)	\$	\$	L
57	UDE, CHEMISE BLANCHE (ENSEMBLES UDE DESTINÉS AUX ESSAYAGES) – Il s’agit du seul article blanc.	\$	\$	L



GRILLE FINANCIÈRE : Période d'option 2 (du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa)

NUMÉRO D'ARTICLE	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	PRIX FORFAITAIRE DÉFINITIF TOUT COMPRIS PAR ARTICLE (incluant les réparations) RAMASSAGE ET LIVRAISON COURANTS	PRIX FORFAITAIRE DÉFINITIF TOUT COMPRIS PAR ARTICLE (incluant les réparations) SERVICES URGENTS	CLASSE DE SERVICE (L = Lavage) (NS = Nettoyage à sec)
1	SAC A FOURBI	\$	\$	L
2	SAC, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE	\$	\$	L
3	PASSE-MONTAGNE	\$	\$	L
4	CALOTTE, LAINE	\$	\$	L
5	PORTE-MASQUE	\$	\$	L
6	SUPPORT, GILET DE PROTECTION BALISTIQUE POUR ARMES LÉGÈRES	\$	\$	L
7	SAC DE COUCHAGE AVEC HOUSSE, SAC BIVOUAC	\$	\$	L
8	MANTEAU, COMBAT, DESSIN DE CAMOUFLAGE CANADIEN	\$	\$	L
9	MANTEAU, COMBAT, DESSIN DE CAMOUFLAGE CANADIEN (RÉGIONS BOISÉES TEMPÉRÉES) GLACE	\$	\$	L
10	HOUSSE, SAC DE SURVIE, CAMOUFLAGE	\$	\$	L
11	COMBINAISON POUR GRANDS FROIDS	\$	\$	L
12	COMBINAISON DE VOL	\$	\$	L
13	SOUS-GANTS, TEMPS FROID	\$	\$	L
14	SOUS-GANTS, PROTECTION POUR HAUTE TEMPÉRATURE	\$	\$	L
15	COUVRE-GANTS, TEMPS FROID	\$	\$	L
16	GANTS POUR VÉHICULE DE COMBAT, RÉGIONS ARIDES	\$	\$	L
17	GANTS POUR VÉHICULE DE COMBAT, RÉGIONS ARIDES, NON INFLAMMABLES	\$	\$	L
18	GANTS LÉGERS THERMIQUES/POUR MORTIER	\$	\$	L



19	GANTS, ANTI-STATIQUE	\$	\$	L
20	GANTS, TEMPS FROID	\$	\$	L
21	GANTS DE COMBAT, CLIMAT TEMPÉRÉ	\$	\$	L
22	GANTS DE VOL	\$	\$	L
23	CHAPEAU DE PROTECTION CONTRE LE SOLEIL, CLIMAT TEMPÉRÉ, COMBAT	\$	\$	L
24	CAPUCHON, GRANDS FROIDS	\$	\$	L
25	VESTE DE VOL	\$	\$	L
26	VESTE, TEMPS PLUVIEUX (BLEUE/NOIRE)	\$	\$	L
27	DOUBLURE, PARKA, GRANDS FROIDS	\$	\$	L
28	DOUBLURE, MANTEAU POUR HOMME	\$	\$	L
29	DOUBLURE, PONCHO POUR TEMPS PLUVIEUX	\$	\$	L
30	MITAINES, DOUBLURES, TEMPS FROID	\$	\$	L
31	MITAINES, DOUBLURES, GRANDS FROIDS	\$	\$	L
32	MITAINES, DOUBLURES, POUR HOMME	\$	\$	L
33	COMBINAISON, TEMPS FROID	\$	\$	L
34	PARKA, COMBAT, DESSIN DE CAMOUFLAGE CANADIEN (RÉGIONS BOISÉES TEMPÉRÉES) GLACE	\$	\$	L
35	PARKA, GRANDS FROIDS (2 ARTICLES)	\$	\$	L
36	PARKA POUR HOMME	\$	\$	L
37	PARKA, CAMOUFLAGE BLANC	\$	\$	L
38	PARKA, TEMPS PLUVIEUX (BLEU/NOIR)	\$	\$	L
39	SAC À DOS	\$	\$	L
40	ÉCHARPE, CACHE-COL	\$	\$	L
41	ABRI, DEMI-TENTE (TAPIS DE SOL)	\$	\$	L
42	SAC DE COUCHAGE INTERNE	\$	\$	NS
43	SAC DE COUCHAGE EXTERNE	\$	\$	NS
44	DOUBLURE DE SAC DE COUCHAGE	\$	\$	L
45	SUPPORT DE SAC DE COUCHAGE	\$	\$	L
46	CAPUCHON DE SAC DE COUCHAGE	\$	\$	NS
47	SAC DE COUCHAGE POUR PETITES MISSIONS AVEC HOUSSE	\$	\$	NS
48	BAS, TEMPS FROID	\$	\$	L
49	COUVERTURE THERMIQUE	\$	\$	L



	LÉGÈRE			
50	PANTALON, MOTIF DE CAMOUFLAGE	\$	\$	L
51	PANTALON, COMBAT	\$	\$	L
52	PANTALON, GRANDS FROIDS	\$	\$	L
53	PANTALON IMPERMÉABLE	\$	\$	L
54	UDE, TUNIQUES (ENSEMBLES UDE DESTINÉS AUX ESSAYAGES)	\$	\$	NS
55	UDE, PANTALON (ENSEMBLES UDE DESTINÉS AUX ESSAYAGES)	\$	\$	NS
56	UDE, CHEMISE (ENSEMBLES UDE DESTINÉS AUX ESSAYAGES)	\$	\$	L
57	UDE, CHEMISE BLANCHE (ENSEMBLES UDE DESTINÉS AUX ESSAYAGES) – Il s’agit du seul article blanc.	\$	\$	L

**GRILLE FINANCIÈRE : Période d'option 3 (du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa)**

NUMÉRO D'ARTICLE	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	PRIX FORFAITAIRE DÉFINITIF TOUT COMPRIS PAR ARTICLE (incluant les réparations) RAMASSAGE ET LIVRAISON COURANTS	PRIX FORFAITAIRE DÉFINITIF TOUT COMPRIS PAR ARTICLE (incluant les réparations) SERVICES URGENTS	CLASSE DE SERVICE (L = Lavage) (NS = Nettoyage à sec)
1	SAC A FOURBI	\$	\$	L
2	SAC, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE	\$	\$	L
3	PASSE-MONTAGNE	\$	\$	L
4	CALOTTE, LAINE	\$	\$	L
5	PORTE-MASQUE	\$	\$	L
6	SUPPORT, GILET DE PROTECTION BALISTIQUE POUR ARMES LÉGÈRES	\$	\$	L
7	SAC DE COUCHAGE AVEC HOUSSE, SAC BIVOUAC	\$	\$	L
8	MANTEAU, COMBAT, DESSIN DE CAMOUFLAGE CANADIEN	\$	\$	L
9	MANTEAU, COMBAT, DESSIN DE CAMOUFLAGE CANADIEN (RÉGIONS BOISÉES TEMPÉRÉES) GLACE	\$	\$	L
10	HOUSSE, SAC DE SURVIE, CAMOUFLAGE	\$	\$	L
11	COMBINAISON POUR GRANDS FROIDS	\$	\$	L
12	COMBINAISON DE VOL	\$	\$	L
13	SOUS-GANTS, TEMPS FROID	\$	\$	L
14	SOUS-GANTS, PROTECTION POUR HAUTE TEMPÉRATURE	\$	\$	L
15	COUVRE-GANTS, TEMPS FROID	\$	\$	L
16	GANTS POUR VÉHICULE DE COMBAT, RÉGIONS ARIDES	\$	\$	L
17	GANTS POUR VÉHICULE DE COMBAT, RÉGIONS ARIDES, NON INFLAMMABLES	\$	\$	L
18	GANTS LÉGERS THERMIQUES/POUR MORTIER	\$	\$	L



19	GANTS, ANTI-STATIQUE	\$	\$	L
20	GANTS, TEMPS FROID	\$	\$	L
21	GANTS DE COMBAT, CLIMAT TEMPÉRÉ	\$	\$	L
22	GANTS DE VOL	\$	\$	L
23	CHAPEAU DE PROTECTION CONTRE LE SOLEIL, CLIMAT TEMPÉRÉ, COMBAT	\$	\$	L
24	CAPUCHON, GRANDS FROIDS	\$	\$	L
25	VESTE DE VOL	\$	\$	L
26	VESTE, TEMPS PLUVIEUX (BLEUE/NOIRE)	\$	\$	L
27	DOUBLURE, PARKA, GRANDS FROIDS	\$	\$	L
28	DOUBLURE, MANTEAU POUR HOMME	\$	\$	L
29	DOUBLURE, PONCHO POUR TEMPS PLUVIEUX	\$	\$	L
30	MITAINES, DOUBLURES, TEMPS FROID	\$	\$	L
31	MITAINES, DOUBLURES, GRANDS FROIDS	\$	\$	L
32	MITAINES, DOUBLURES, POUR HOMME	\$	\$	L
33	COMBINAISON, TEMPS FROID	\$	\$	L
34	PARKA, COMBAT, DESSIN DE CAMOUFLAGE CANADIEN (RÉGIONS BOISÉES TEMPÉRÉES) GLACE	\$	\$	L
35	PARKA, GRANDS FROIDS (2 ARTICLES)	\$	\$	L
36	PARKA POUR HOMME	\$	\$	L
37	PARKA, CAMOUFLAGE BLANC	\$	\$	L
38	PARKA, TEMPS PLUVIEUX (BLEU/NOIR)	\$	\$	L
39	SAC À DOS	\$	\$	L
40	ÉCHARPE, CACHE-COL	\$	\$	L
41	ABRI, DEMI-TENTE (TAPIS DE SOL)	\$	\$	L
42	SAC DE COUCHAGE INTERNE	\$	\$	NS
43	SAC DE COUCHAGE EXTERNE	\$	\$	NS
44	DOUBLURE DE SAC DE COUCHAGE	\$	\$	L
45	SUPPORT DE SAC DE COUCHAGE	\$	\$	L
46	CAPUCHON DE SAC DE COUCHAGE	\$	\$	NS
47	SAC DE COUCHAGE POUR PETITES MISSIONS AVEC HOUSSE	\$	\$	NS
48	BAS, TEMPS FROID	\$	\$	L
49	COUVERTURE THERMIQUE	\$	\$	L



	LÉGÈRE			
50	PANTALON, MOTIF DE CAMOUFLAGE	\$	\$	L
51	PANTALON, COMBAT	\$	\$	L
52	PANTALON, GRANDS FROIDS	\$	\$	L
53	PANTALON IMPERMÉABLE	\$	\$	L
54	UDE, TUNIQUES (ENSEMBLES UDE DESTINÉS AUX ESSAYAGES)	\$	\$	NS
55	UDE, PANTALON (ENSEMBLES UDE DESTINÉS AUX ESSAYAGES)	\$	\$	NS
56	UDE, CHEMISE (ENSEMBLES UDE DESTINÉS AUX ESSAYAGES)	\$	\$	L
57	UDE, CHEMISE BLANCHE (ENSEMBLES UDE DESTINÉS AUX ESSAYAGES) – Il s’agit du seul article blanc.	\$	\$	L



GRILLE FINANCIÈRE : Période d'option 4 (du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa)

NUMÉRO D'ARTICLE	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	PRIX FORFAITAIRE DÉFINITIF TOUT COMPRIS PAR ARTICLE (incluant les réparations) RAMASSAGE ET LIVRAISON COURANTS	PRIX FORFAITAIRE DÉFINITIF TOUT COMPRIS PAR ARTICLE (incluant les réparations) SERVICES URGENTS	CLASSE DE SERVICE (L = Lavage) (NS = Nettoyage à sec)
1	SAC A FOURBI	\$	\$	L
2	SAC, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE	\$	\$	L
3	PASSE-MONTAGNE	\$	\$	L
4	CALOTTE, LAINE	\$	\$	L
5	PORTE-MASQUE	\$	\$	L
6	SUPPORT, GILET DE PROTECTION BALISTIQUE POUR ARMES LÉGÈRES	\$	\$	L
7	SAC DE COUCHAGE AVEC HOUSSE, SAC BIVOUAC	\$	\$	L
8	MANTEAU, COMBAT, DESSIN DE CAMOUFLAGE CANADIEN	\$	\$	L
9	MANTEAU, COMBAT, DESSIN DE CAMOUFLAGE CANADIEN (RÉGIONS BOISÉES TEMPÉRÉES) GLACE	\$	\$	L
10	HOUSSE, SAC DE SURVIE, CAMOUFLAGE	\$	\$	L
11	COMBINAISON POUR GRANDS FROIDS	\$	\$	L
12	COMBINAISON DE VOL	\$	\$	L
13	SOUS-GANTS, TEMPS FROID	\$	\$	L
14	SOUS-GANTS, PROTECTION POUR HAUTE TEMPÉRATURE	\$	\$	L
15	COUVRE-GANTS, TEMPS FROID	\$	\$	L
16	GANTS POUR VÉHICULE DE COMBAT, RÉGIONS ARIDES	\$	\$	L
17	GANTS POUR VÉHICULE DE COMBAT, RÉGIONS ARIDES, NON INFLAMMABLES	\$	\$	L
18	GANTS LÉGERS	\$	\$	L



	THERMIQUES/POUR MORTIER			
19	GANTS, ANTI-STATIQUE	\$	\$	L
20	GANTS, TEMPS FROID	\$	\$	L
21	GANTS DE COMBAT, CLIMAT TEMPÉRÉ	\$	\$	L
22	GANTS DE VOL	\$	\$	L
23	CHAPEAU DE PROTECTION CONTRE LE SOLEIL, CLIMAT TEMPÉRÉ, COMBAT	\$	\$	L
24	CAPUCHON, GRANDS FROIDS	\$	\$	L
25	VESTE DE VOL	\$	\$	L
26	VESTE, TEMPS PLUVIEUX (BLEUE/NOIRE)	\$	\$	L
27	DOUBLURE, PARKA, GRANDS FROIDS	\$	\$	L
28	DOUBLURE, MANTEAU POUR HOMME	\$	\$	L
29	DOUBLURE, PONCHO POUR TEMPS PLUVIEUX	\$	\$	L
30	MITAINES, DOUBLURES, TEMPS FROID	\$	\$	L
31	MITAINES, DOUBLURES, GRANDS FROIDS	\$	\$	L
32	MITAINES, DOUBLURES, POUR HOMME	\$	\$	L
33	COMBINAISON, TEMPS FROID	\$	\$	L
34	PARKA, COMBAT, DESSIN DE CAMOUFLAGE CANADIEN (RÉGIONS BOISÉES TEMPÉRÉES) GLACE	\$	\$	L
35	PARKA, GRANDS FROIDS (2 ARTICLES)	\$	\$	L
36	PARKA POUR HOMME	\$	\$	L
37	PARKA, CAMOUFLAGE BLANC	\$	\$	L
38	PARKA, TEMPS PLUVIEUX (BLEU/NOIR)	\$	\$	L
39	SAC À DOS	\$	\$	L
40	ÉCHARPE, CACHE-COL	\$	\$	L
41	ABRI, DEMI-TENTE (TAPIS DE SOL)	\$	\$	L
42	SAC DE COUCHAGE INTERNE	\$	\$	NS
43	SAC DE COUCHAGE EXTERNE	\$	\$	NS
44	DOUBLURE DE SAC DE COUCHAGE	\$	\$	L
45	SUPPORT DE SAC DE COUCHAGE	\$	\$	L
46	CAPUCHON DE SAC DE COUCHAGE	\$	\$	NS
47	SAC DE COUCHAGE POUR PETITES MISSIONS AVEC HOUSSE	\$	\$	NS
48	BAS, TEMPS FROID	\$	\$	L



49	COUVERTURE THERMIQUE LÉGÈRE	\$	\$	L
50	PANTALON, MOTIF DE CAMOUFLAGE	\$	\$	L
51	PANTALON, COMBAT	\$	\$	L
52	PANTALON, GRANDS FROIDS	\$	\$	L
53	PANTALON IMPERMÉABLE	\$	\$	L
54	UDE, TUNIQUES (ENSEMBLES UDE DESTINÉS AUX ESSAYAGES)	\$	\$	NS
55	UDE, PANTALON (ENSEMBLES UDE DESTINÉS AUX ESSAYAGES)	\$	\$	NS
56	UDE, CHEMISE (ENSEMBLES UDE DESTINÉS AUX ESSAYAGES)	\$	\$	L
57	UDE, CHEMISE BLANCHE (ENSEMBLES UDE DESTINÉS AUX ESSAYAGES) – Il s’agit du seul article blanc.	\$	\$	L



APPENDICE 3 DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS DND-13/0001585

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (le Programme), certaines entreprises soumissionnant des marchés fédéraux d'une valeur de 200 000 \$ ou plus doivent s'engager formellement à mettre en œuvre un programme d'équité en matière d'emploi comme condition préalable à l'attribution d'un marché. Si le soumissionnaire est assujéti au Programme, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'attribution du marché.

Remarque : Les entrepreneurs déclarés « non admissibles » par le Programme du travail de Développement des ressources humaines Canada (DRHC-Travail) http://info.load-otea.hrdc-drhc.gc.ca/workplace_equity/fcp/ ont perdu le droit de recevoir un marché public au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les appels d'offres (25 000 \$ actuellement), soit parce que DRHC-Travail a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du Programme pour une raison autre que la réduction de leur effectif. Toute proposition soumise par un entrepreneur non admissible sera rejetée.

2. Le soumissionnaire doit certifier comme ci-après sa situation par rapport au Programme.

Le soumissionnaire :

- a. n'est pas assujéti au Programme, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés au Canada;
- b. n'est pas assujéti au Programme, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*;
- c. est assujéti aux exigences du Programme, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus, mais il n'a pas obtenu auparavant un numéro d'attestation de DRHC-Travail (n'ayant pas soumissionné des marchés de 200 000 \$ ou plus); dans ce cas, un certificat d'engagement dûment signé est joint à la présente;
- d. est assujéti au Programme et possède le numéro d'attestation valide suivant : ____ (c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré « entrepreneur non admissible » par DRHC-Travail).

Signature du représentant autorisé : _____.

3. Si les exceptions énumérées ci-dessus en 2. (a) ou (b) ne concernent pas le soumissionnaire, les exigences du Programme s'appliquent et, à ce titre, le soumissionnaire doit présenter une attestation d'engagement DUMENT SIGNÉE dont il est question ci-après, ou communiquer son numéro d'attestation valide confirmant qu'il se conforme au Programme.

4. Le soumissionnaire reconnaît que le Ministre s'appuiera sur cette attestation pour attribuer le marché. Si une vérification par le Ministre révèle une fausse déclaration de la part du soumissionnaire, le Ministre aura le droit de considérer que tout marché découlant de la présente soumission comme étant non conforme.



5. Dans tous les cas, le soumissionnaire doit pouvoir fournir, sur demande, des preuves ou des renseignements à l'appui de sa proposition avant l'attribution du marché si ces preuves ou renseignements ne figurent pas dans la proposition.